

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 166

Artikel: Charchuterie à perpétuité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285284>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

envoyé un homme à Bâle chercher des remèdes contre la contagion.

Le 14 décembre, on est parti de Courfai-vre avec deux voitures pour aller chercher du blé à Altkirch, pour le mener à Delémont par les ordres du district. Ces deux voitures coûtent à la commune vingt écus en numéraire.

Le 18 décembre la municipalité a reçu un ordre du district qui ordonne à l'agent national de mener à Delémont le 20 du courant tous les pauvres gens du village qui sont sur la liste envoyée par la municipalité. Le district leur a donné des patentes et des pensions : un homme a eu quatre vingts livres et une femme trente livres, et cela pour six mois.

Le 22 la municipalité a reçu une nouvelle taxe, car tout doit être taxé; le même jour un décret de la Convention nationale de Paris qu'il faut payer tout le bois qu'on use (dont on se sert) à raison de 4 francs la toise. La municipalité le fera à l'agent de la commune, lequel en rendra compte au receveur du district.

Le 29 décembre la municipalité a reçu les ordres du district que la commune fera aller deux voitures à Porrentruy le 30 courant pour y prendre du blé et l'amener à Delémont; le même jour, autre décret portant que notre département devra fournir 400 chevaux pour le service de la république.

Le même jour, un arrêté du département dit qu'il a reçu un décret de la Convention que le département du Mont-Terrible devait fournir 400 voitures pour aller charbonner de Belfort à Cernay, et cela pour longtemps, car l'arrêté dit que selon le décret on changera les chartons (voituriers) toutes les six semaines.

(A suivre.)

INSTITUT BERNOIS

pour le traitement de la rage.

Dans le district de Delémont on a abattu, ces derniers temps, un chien enragé et on a des raisons de croire que des chats ont été mordus. A Lugnez, on a dû également abattre un chien errant d'allure louche; mais l'autopsie n'a pas donné des résultats absolument concluants. Cependant des mesures de précaution ont été prises. C'est donc le moment de dire quelque chose de l'Institut pour l'étude des maladies infectieuses à Berne où M. le Prof. Dr Tavel vient d'organiser un service pour le traitement de la rage. La création de ce service, dont la direction a été remise à M. le Dr Glücksmann, a pour but :

en partie, pour toute une saison.

Ils s'étaient promis de passer l'été et l'automne à Lourdes; ils voulaient vivre à l'ombre de la Basilique, respirer l'air pur des montagnes; et chaque matin et chaque soir, prier à la Grotte bénie.

Cette maison était tout simplement un petit pavillon au fond d'un enclos fleuri. Les balcons étaient enguirlandés de roses, partout où la vigne vierge leur laissait quelque place, le lierre couvrait les murs du jardin, sorte de forêt vierge.

L'ami d'Yvan, le docteur André Riancey, était un homme de trente ans à peine, de haute taille et de visage énergique. Dans son franc regard se lisait le secret tout entier d'un dévouement sans limites à l'humanité souffrante.

André Riancey, qui depuis quelques années, soignait Yvan, s'était pris d'une grande amitié pour ce doux infirme, si pieux si patient; et

1° le traitement des gens mordus par des animaux malades ou suspects de rage (immunisation post-infectionnelle);

2° exceptionnellement l'immunisation de gens ou d'animaux exposés à l'infection (immunisation pré-infectionnelle);

3° la recherche expérimentale de la rage dans le cas où il s'agit d'établir un diagnostic certain;

4° l'étude de questions scientifiques relatives à la rage.

Traitement après morsure. Les personnes qui se présentent pour suivre le traitement d'après la méthode Pasteur peuvent à leur choix et suivant leur position être traitées soit à l'hôpital, soit polycliniquement.

Un service clinique est attaché à l'Institut pour le traitement hospitalier. La pension, y compris les frais de traitement, se monte à 3 fr. 50 par jour. Les personnes en traitement auront à se soumettre au règlement général de l'hôpital.

Les personnes mordues qui préfèrent demeurer à l'hôtel, dans une pension ou chez des particuliers, devront se trouver à l'Institut à l'heure indiquée pour le traitement. Le coût du traitement est fixé à 1 franc par jour.

La durée de la cure est de 20 jours.

Instruction sur les mesures à prendre en cas de morsure par animaux suspects de rage. Si possible cautériser la plaie dans la première heure qui suit la blessure, soit au fer rouge, soit au thermocautère.

En outre, on prendra immédiatement les mesures nécessaires pour envoyer la personne mordue à l'Institut. Il suffira qu'une autorité ou le médecin annonce télégraphiquement son arrivée (Adresse : Institut Pasteur, Berne).

Le traitement sera commencé de suite après l'arrivée.

L'animal mordeur devra immédiatement être mis en observation et ne devra pas être tué avant qu'un vétérinaire l'ait reconnu malade.

— Si l'animal reste bien portant, on le laissera en vie et on en avisera l'Institut. La cure du mordeur sera alors suspendue. Si, au contraire, l'animal mordeur tombe malade, on enverra la tête entière ou seulement le cerveau à l'Institut pour faire le diagnostic expérimental.

L'expédition de la tête entière se fera comme suit : La tête enveloppée dans des linges trempés dans du sublimé 1 0/00, sera emballée dans une caisse et remise à la poste avec l'adresse de l'Institut et l'indication : par exprès.

Si le cerveau seul est envoyé, on l'immergera dans un récipient rempli de glycérine pure, afin de conserver la virulence. L'emballage restera le même.

Dès que les recherches expérimentales seront

Yvan donnait toute sa confiance à ce médecin de grande science et de grand cœur, à ce lutteur s'efforçant de terrasser les maladies, à ce combattant livrant les sublimes combats de la science contre l'invasion des mortelles épidémies.

Il passait ses hivers à Paris, ses étés à Lourdes. Sa vie, durant son séjour au pied des Pyrénées, était consacrée aux infirmes venant chercher la guérison à la Grotte bénie. A Paris, on le retrouvait au chevet des malades pieux. C'était sa clientèle de choix, puisque Dieu lui avait donné la fortune.

André Riancey s'approchait de ses amis, la main tendue. Un beau sourire calme éclairait son visage. Le lendemain, il ferait lui-même les honneurs de son pavillon, mais, en ce moment, il fallait songer à reconforter les forces physiques des deux pèlerins, qui, dans la joie du miracle, dans l'ardeur de la prière, avaient oublié que le pauvre être humain a besoin de

terminées, l'Institut fera son rapport à qui de droit.

Charcuterie à perpétuité

— Eh! là-bas!... le Marchois!... sors donc un peu, v'là la bourgeoisie qui veut te parler...

A cet appel proféré par cinquante vigoureux gaillards, le graisseur tourna la tête avec défiance; puis, ayant vu dans l'embrasure de la porte se profiler une forme féminine, il posa lentement sa burette, jeta un dernier coup d'œil à sa machine, et ayant passé sur son saligaud ses mains pleines d'huile, se dirigea sans se presser vers la sortie en répondant d'un ton bourru aux camarades :

— C'est bon!... c'est bon!... on y va!...

— Tu sais, lui dit la femme; chez nous, on veille, ce soir.

— Ah!

— Oui, rapport aux peignages qui sont en retard pour les commandes; parait qu'on nous garde jusqu'à onze heures... Alors, je suis venue te dire, comme ça, de ne pas m'attendre et d'aller chercher le petit à l'asile... Tu le déshabilleras et tu le coucheras...

— C'est tout?

— Oui... plutôt non!... faudra l'acheter de quoi manger... tu sais, chez Saintoux... Soigne-toi bien!... Allons, au revoir!

— Au revoir!...

Quand, une heure plus tard, les bras chargés de victuailles et poussant devant lui son mioche à moitié endormi, l'ouvrier eut ouvert la porte de son chez lui, il fut saisi à la gorge par une bouffée si âcre, qu'il ne put s'empêcher de dire, avec l'accent de la plus vive conviction :

— Presti! ça schlingue dur, ici!...

Tout de même, le graisseur n'avait pas tort de pousser cette exclamation-là... Tout habitué qu'il était aux fortes odeurs de suif et d'huile chaude, il s'était senti littéralement suffoqué par ce relent vague et écœurant de pièce renfermée, de lits pas faits, de vaisselle sale et de vieux aliments moisis... « Bouge pas, toi », dit-il au moutard en lui faisant signe de rester sur le palier; pour lui, traversant rapidement l'appartement, il se dirigea vers la fenêtre, et malgré l'humidité envahissante du dehors, il l'ouvrit toute grande.

C'est alors seulement, quand l'air eut été un peu renouvelé, qu'il se décida à allumer la lampe à pétrole et à faire entrer le petit.

nourriture. Marie-Alice n'avait rien pris depuis le matin et il était près de minuit. Dans la salle à manger, un repas simple attendait; on se mit à table. Le savant Riancey, qui tant de fois les avait constatés, parlait des miracles accomplis à Lourdes avec toute la simplicité et toute la force d'une émotion contenue. Une vieille servante basque apportait, tour à tour, le potage, les œufs frais, la volaille rôtie; puis, comme la température était lourde dans la maison, mais d'une douceur exquise à l'extérieur, ils passèrent sur le perron, et, accoudés sur la balustrade, ils regardèrent le ciel tout fleuri d'étoiles. C'était une nuit divine. Ils ne pouvaient se résigner au sommeil. Devant eux, s'étendait le jardin antique, quelque peu solitaire et abandonné, et plus loin, c'était le décor superbe que faisait la Basilique avec le ciel étoilé pour rideau de fond.

(La suite prochainement.)

C'est alors seulement qu'il eut le courage d'examiner son logis...

Était-ce la solitude?... le silence relatif?... l'absence de sa femme et du froufrou habituel de ses allées et venues?... Il ne savait... mais jamais il n'avait regardé ainsi autour de lui... C'était d'un triste!

Dans un coin, le lit déjeté, draps pendants, couverture traînant sur le carreau, offrait encore la trace bouleversée de leur lever précipité du matin... Dans un autre angle amoncelé et couvert des stigmates graisseux de l'atelier... Dans le foyer, quelques cendres refroidies... sur la table, des verres rougis par des restes vixneux et des papiers répugnants et visqueux, encore souillés par des débris de charcuterie...

A cette vue, l'ouvrier eut un geste de dégoût, et balayant tout cela, avec le premier torchon venu, se mit à parler tout haut :

« Alors, quoi !... ça serait donc toujours la même chose?... Hier, du fromage d'Italie... aujourd'hui, du fromage d'Italie... demain, du fromage d'Italie... En v'là de la variété !... Merci ! il en avait assez des râclur-s de billot !... Condamnés à perpét' à la charcuterie, alors !... C'est-y ça qui peut soutenir un homme qui est auprès des machines, pendant des onze heures par jour !... Jamais rien de chaud à se mettre dans le creux ! Est-ce que la bourgeoisie, décidément... ? »

Mais, il s'arrêta net... La bourgeoisie ? est-ce que c'était de sa faute à elle?... qui donc avait voulu qu'elle entrât en fabrique?... Ben oui, c'était lui... ça l'avait vexé d'entendre les autres toujours répéter, comme ça, qu'avec leurs femmes, ils se faisaient des journées de onze à douze balles... Douze francs !... deux roues de derrière et une petite !... ça l'avait tenté, et il avait si bien fait que, pour lui être agréable, la compagne de sa vie avait déserté son foyer pour l'usine, et son ménage pour une peignerie de laine.

Eh bien !... en somme, il avait eu tort... Autrefois, le petit était bien soigné, et propre, et gentil, et tout... Lui-même était toujours chaudement vêtu ; pas une déchirure sans reprise, pas un accroc sans pièce ; et quand il rentrait, tout était si bien rangé dans la maison, sans parler du pot-au-feu qui mijotait doucement devant un feu doux, et de la soupe toute chaude qui l'attendait, avec la grande cuiller plantée dedans...

Tandis qu'à présent...

Si seulement, on y avait gagné quelque chose à ce sale métier-là ?... Pas du tout ! on avait beau en apporter de cet argent, il n'en filait que plus vite : la blanchisseuse par-ci... la couturière par-là... la garderie où on avait placé le moutard, par-dessus le marché... C'était donc la ruine, alors ?

Le graisseur resta longtemps encore à réfléchir ; il prit même un crayon et s'exerça à aligner sur une marge du journal de longues colonnes de chiffres. Sans doute que ses calculs furent convaincants, car lorsque sa femme rentra, à onze heures passées, harassée, n'en pouvant plus, à demi morte de sommeil et mourant de faim, l'ouvrier lui dit de son ton des grands jours :

— Tu sais, la vieille, assez trimé comme ça !... Tu iras demain matin régler ton compte avec ton usine, et si le patron te demande pourquoi tu lâches sa boîte, tu lui diras, de ma part, que tu es rentré dans la tienne !...

Un insulteur du Christ

Le *Journal du Cher* rapporte ce qui suit, en annonçant la mort de M. Bouquet, instituteur à Bannegon (Cher) :

M. Bouquet, qui était auparavant instituteur à Neully-en-Dun, fit dès son arrivée dans cette localité, disparaître le Christ qui était dans la salle de l'école ; un élève ne trouva rien de plus amusant que de prendre le Christ comme but et de lui jeter des pierres ; il lui cassa une jambe. Quelques mois plus tard, cet enfant montait sur un arbre, se cassait une jambe et mourait peu après.

A l'époque des dernières élections municipales, l'instituteur de Neully-en-Dun vint à Bannegon ; naturellement, ayant trouvé encore ici un Christ dans l'école, il n'eut rien de plus pressé que de l'ôter ; mais il le fit si maladroitement qu'il lui brisa une jambe. Ces jours derniers, M. Bouquet descendit si maladroitement de bicyclette qu'il se cassa une jambe ; deux jours après il était mort.

Ces faits sont absolument authentiques et connus de toute la population.

LETTRE PATOISE

Da le fond de lai vie du Beucieu.

En ci Chire que n'ape de bo en lai Cote de Mai, aipeu en si djuene copou du Mettembais.

Ai me sembie que vos ais djé bin critiquay les femmes, ai l'a temps d'into les sotenî, voubin en veu craire qu'ai n'en a pu peype enne boinne. Ai bin écoutais ceté-ci, aipré vos me dirais ce sà tot des méchâines.

Ai y aivait doue boinnes djens que vetyint en ai fois bin en paix, ai l'aivint doue vèches ail peu ai l'en velint vendre enne. Lai fenne dié : « Aite fa moiney ste vèche en lai foire ». « Ai dé s'en veu » dié l'hanne ai peu ai pêché aivo lai vèche. Tiain ai feunnet loin de l'ot'ai vèche ne velait pu aillay ren po ren, ai peu ci pore hanne n'en saivait pu que faire. El en voyé un que moiney enne berbis ai peu que faisay bin soie : ai y dié : « te fais bin pu soie que moi, ce te veu nos tschindjan. » D'aicoue y dié l'âtre ai peu le mertchie feut fay.

Main ai parait que noté hanne n'était pe bin aidroit ; ai faisé che masoie aivo sai berbis qu'aivo sai vèche. El était a déseschpoir tiain el en voyé un que portay enne oeye : ste veu nos nos tschindjan, » y diété aince.

« D'aicoue. » Ai faisennent aince in troc ai peu voili note hanne que porté son oeye chu sou épale. Soli allay rudement bin tiain voili quai faié aivalay les tschâsses, Ai botté son oeye bais, main voili qu'y yétschepé ai peu se forré pai dain des épennes, chebin que ci porre hanne ne poyé pu l'ai raittreppay. « Djenatche que té, y te bayro bin po enne m... » « En voici enne, » y dié in malin que l'aivay oyu, « l'ai veute ». Ai l'a fais ai peu allais vo faire ai pendre to tain que vos êtes. Ai peu ai s'en allé contre l'ota :

En arrivait à velaidje ai pessé din in cabaret ai peu raconté soque y était arrivay. « Ai bin, » y diennent-té, « tai fenne te veu dire bé fé tiain te y diré la bé mertschie que t'ai fait. » Oh ! y me ne veu ren dire » y diété, « ste veu y guide, note atre vèche contre 300 frs qn'y djabio de lai vendre, ai peu te veré écoutais chu lai poerte ». « Ai l'a fait », ai tapennent.

El était neu tiain el arrivent les dous ; l'atre demoré en lai tieugenne po écoutay ; voici so qu'ai l'oyé :

— Ai peu éte bin vendu ?

— Y n'aïpe vendû, il ai bayie po enne berbis.

— Aidé y seu bin aige, y airai de lai laine po te faire des tschassattes.

— Main sa qu'y ne l'ai pu, y l'ai bayie po enne oeye.

— Y seu aince pu aige n'o n'ain pu de pieummes.

— Ai bin ma foi te veut être tyitte, y m'a étschappay ai peu ça bin fait y l'ai bayie po enne m....

Ai bin ma foi, ça bin fait, tiain nos vains empeurtais aïpe tschie nos végins ai nos diant aidé : « Vo n'ai peype enne m.... », nos en airain a moiney » ai peu y faisé enne grosse tuzé.

L'hanne euvré lai poerte ai peu ai dié en son caimerade : « Tiu é peurju ? » Sa moi qu'ai répongé.

Vos voittes qu'en ne diengne ran de s'engraignie, ai peu qu'ai l'a aince des djenties fenness, main ai lé fa trovay.

Stu que pïainte des tchos.

Bibliographie

Cartes postales neuchâteloises. — Vient de paraître, éditées par M. A. Perret. Vevey, 4 cartes postales illustrées représentant Fritz Courvoisier et le colonel Ami Girard, de Renan, ainsi que deux vues : la rue L. Robert et la Maison Monsieur. Chacune de ces cartes qui coûte dix centimes, contient une légende explicative. Elles sont tirées du *guide des Montagnes neuchâteloises* que publie M. Perret.

ERRATA. — Une coquille a défiguré les vers de M. Virgile Rossel, parus dans le dernier numéro du *Pays du dimanche* (4^{me} page, première colonne). Chaque strophe commence par ces mots : O mon pays... (au lieu de : A mon pays).

Etat civil de l'arrondissement

Dampheux-Lugnez-Cœuve

Année 1900.

Janvier. — Du 1. Henri-Joseph-Emile, fils de Julie née Pape, Dampheux. — Du 2. Noirat Charles-François, fils Ignace et de Lisa née Chavanne, Cœuve. — Du 27. Voillat Imier-Auguste, fils Imier et de Anna née Chevrolet, Lugnez. — Du 30. Richert Augusta-Alice, fille Joseph et de Marie née Trouillat, Strueth. — Du 18. Remy Mélanie-Clémence, fille Georges et de Joséphine née Brahier Cœuve.

Février. — Du 12. Ribeaud Fidélia-Marie, fille François et de Léonie née Noirat, Cœuve. Du 20. Maillat Paul-Joseph, fils Paul et de Marie née Bernard, Courtedoux.

Mars. — Du 12. Gisser Henri, fils Joseph et de Constance née Stein, Delle. — Du 12. Gisser Henriette, fille Joseph et de Constance née Stein, Delle. — Du 13. Oeuvray Paul-Léon, fils Jean-Baptiste et de Lisa née Noirat, Cœuve. — Du 18. Bernard Joseph-Eugène, fils Justin et de Eugénie née Ruklin, Cœuve. — Du 25. Brahier Léon-Ernest, fils Célestin et de Eugénie née Piégay, Cœuve. — Du 30. Noirjean Léon-Henri fils Justin et de Marie née Pape, Lugnez.

Avril. — Du 7. Henzelin Paul-Léon, fils Léon et de Adèle née Chalmé, Bonfol. — Du 9. Pape Julie-Emma, fille Imier et de Joséphine née Quain, Lugnez.

Mai. — Du 12. Bernard Joseph-Célestin, fils Célestin et de Mélanie née Ribeaud, Cœuve. — Du 17. Brahier-Mathilde, fille Léon et de Virginie née Chavanne, Cœuve. — Du 21. Roueche Maria-Anna, fille Gustave et de Zélie née Guenat, Lugnez.

Juin. — Du 6. Roueche Joseph fils Emile et de Adelaïde née Riat, Lugnez. — Du 10. Noirat